

DELIBERATION

71 (8.9)

Le 3 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle ANDRENA à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA.

Procuration : Monsieur LEGROS à Monsieur JACOB

Absent : Monsieur MAGALHAES

Secrétaire : Madame BRUEL

Objet : **Projet d'établissement du Conservatoire François Mazoyer**

Monsieur le Maire expose que le Projet d'établissement du Conservatoire réalisé en commun avec l'Adjointe en charge de la Culture, la Direction du Conservatoire, l'équipe pédagogique et le Conseil d'Etablissement, définit les orientations pédagogiques ainsi que les actions pour les cinq années à venir. Il permet de conforter et d'améliorer le Conservatoire dans son action de service public, et d'explorer de nouvelles missions pédagogiques pour maintenir sa place de force de proposition et d'acteur au sein de la politique culturelle de la ville.

Chaque année sera l'occasion d'une évaluation qui permettra si besoin, une révision des objectifs en fonction de leurs impacts sur la vie de l'établissement.

Il explique que ce projet présente un état des lieux permettant de faire le bilan des 5 années écoulées du précédent projet, de fixer des objectifs prioritaires d'évolution prenant en compte l'identité de l'établissement sur le plan sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que des différents acteurs et partenaires potentiels. Aujourd'hui le Conservatoire nourrit des projets en musique et en danse avec les 5 écoles primaires d'Andrézieux-Bouthéon ainsi qu'avec le professeur chargé de l'option danse dans les lycées.

Il a noué des partenariats avec toutes les structures culturelles de la Commune. Il est fortement impliqué sur le territoire pour l'enseignement artistique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200904-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Affichage : 04/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

71 (8.9)

Monsieur le Maire détaille les perspectives pour les 5 années à venir comme suit :

- 1- **Poursuivre et consolider une politique d'excellence en matière culturelle au travers de l'enseignement artistique et par l'accompagnement des partenaires culturels :**
 - Développement du département jazz, du département cuivres (enrichissement des formations instrumentales : orchestres, combo), de l'ensemble vocal musique actuelle, du département danse.
 - Développement des partenariats avec le Théâtre du Parc, avec les conservatoires et écoles de musique du département.
- 2- **Maintenir et développer les actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation en direction de tous les publics :** développement des projets avec les écoles, le collège et les lycées, et plus généralement de tous les enfants de la Commune.
- 3- **Encourager la création en musique et en danse :** création d'un atelier de comédies musicales.
- 4- **Imaginer et développer les outils numériques et favoriser les pratiques nouvelles.**
- 5- **Construire une identité culturelle forte permettant un rayonnement au-delà de la Ville.**

Elles s'appuient sur un établissement moderne, une équipe volontaire et dynamique. Ce projet d'établissement doit permettre d'accompagner les nécessaires mutations d'un établissement d'enseignement artistique tout en montrant qu'il n'y a pas de contradiction entre la sensibilisation du plus grand nombre et la formation de qualité de musiciens amateurs, voire professionnels.

Le projet vise à mieux exploiter ce qui existe, équilibrer les pratiques instrumentales, développer les projets avec l'Education Nationale, continuer de développer les partenariats avec les établissements culturels de la ville, du département, devenir un établissement référent dans l'enseignement artistique, de l'école primaire au lycée.

Monsieur le Maire précise que ledit projet sera adressé aux services du Ministère de la Culture (DRAC) dans le cadre de la demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire à rayonnement municipal François Mazoyer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'établissement du Conservatoire François Mazoyer, tel que présenté ci-dessus, étant entendu que les objectifs qu'il contient feront l'objet d'une évaluation/révision annuelle.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 septembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

